



COMMISSION « DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

Réunion du 29 novembre 2017

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	23
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS ».....	25

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 29 novembre 2017 -

Président : Dominique LIBAULT, Vice-président du Haut Conseil du financement de la protection sociale

Rapporteure : Chantal CASES, Directrice des statistiques démographiques et sociales (Insee-DSDS)

Responsable de la commission : Yara MAKDESSI (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ordre du Jour

.I INTRODUCTION.....	5
.II Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques.....	5
.1 Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (Enclass).....	5
.2 Enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe – SHARE.....	7
.III Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi 1951.....	10
IV. Le programme de travail du Service statistique public : quoi de neuf en 2018 ?.....	10
.IV Présentation du rapport du groupe de travail Ril-Rorcal.....	13
.V L'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.....	15
.1 L'enquête nationale sur les ressources des jeunes de 18-24 ans (ENRJ). Ses particularités et les travaux qui en découlent.....	15
.2 Les jeunes adultes qui cohabitent chez leurs parents. Résultats de l'enquête nationale logement.....	16
.3 Comment la recherche se saisit des sources de données statistiques.....	17
.4 Les jeunes en hébergement contraint chez leurs parents.....	19
.5 Échanges avec la salle.....	20
.VI Proposition d'avis.....	21
.VII CONCLUSION.....	22

Liste des participants

AFSA	Cédric	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ARSAC	Denis	Ministère de la Cohésion des territoires
BERGSTRÖM	Marie	Institut national des études démographiques (Ined)
BOULIDARD	Marie-Hélène	Individuel
BOURGEAT	Émilie	Université Paris Dauphine
BRECHARD	Anaïs	Centre d'accès sécurisé distant aux données (Casd)
CASES	Chantal	Insee - Statistiques démographiques et sociales
DOMERGUE	Manuel	Fondation Abbé Pierre
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
FORGEOT	Gérard	Ministère de l'Économie et des Finances - Direction générale des finances publiques (Dgfp)
GROBON	Sébastien	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
JUGNOT	Stéphane	Institut de recherches économiques et sociales (Ires)
JUSOT	Florence	Université Paris Dauphine
KUHN	Louis	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
LE JEANNIC	Thomas	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
LEFEBVRE	Geoffrey	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)
LEVY	Benjamin	Université Paris Dauphine
LIBAULT	Dominique	Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction de la sécurité sociale
MAKDESSI	Yara	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MANDONNET	Mathilde	Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
MAUNAYE	Emmanuelle	Université Rennes 1
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MOULIN	Léonard	Institut national des études démographiques (Ined)
MUNIGLIA	Virginie	École des hautes études en santé publique (EHESP)
NARGEOT	Rodolphe	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
PLANCHE	Bruno	Conseil départemental du Val-de-Marne
POULHES	Mathilde	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)
POULIQUEN	Erwan	Insee - Statistiques démographiques et sociales

RAYNAUD	Emilie	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
RICARD	Alexia	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs – Réseau Quetelet
RICHARD	Germain	Ubiquis
RIVALIN	Raphaëlle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
ROBERT de MASSY	Béatrice	Le Défenseur des droits
ROUGERIE	Catherine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUX	Valérie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
SOLIGNAC	Matthieu	Université de Bordeaux (Comptrasec), Institut national d'études démographiques (Ined)
SPIILKA	Stanislas	Observatoire Français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
VIROT	Pauline	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

*La séance est ouverte à 14 heures 40, sous la présidence de Françoise MAUREL,
en attendant l'arrivée de Dominique LIBAULT.*

.I INTRODUCTION

Françoise MAUREL, Cnis

Dominique LIBAULT a malheureusement été retardé. Je propose néanmoins de débiter l'examen de notre ordre du jour.

.II Examen pour avis d'opportunité des projets d'enquêtes statistiques

.1 Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (Enclass)

Stanislas SPILKA, OFDT

Le projet Enclass, visant à opérer un rapprochement entre deux enquêtes relativement anciennes (HBSC et ESPAD), fait l'objet d'une coordination par le Docteur Emmanuelle Godeau, du service médical de l'académie de Toulouse, et moi-même, en tant que responsable des enquêtes et des analyses statistiques au sein de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

L'OFDT, en tant que groupement d'intérêt public, a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels et le grand public sur les phénomènes liés aux drogues et aux addictions. A travers son dispositif permanent d'enquêtes, il rassemble des informations provenant de sources différentes et scientifiquement validées. Parmi ces sources figurent : des sources administratives (sur les ventes d'alcool et de tabac, sur les infractions à la législation sur les stupéfiants, etc.), ainsi que des enquêtes en population générale et en population adolescente (avec un dispositif couvrant les 11-75 ans). Le dispositif d'enquêtes de l'OFDT s'articule ainsi autour de l'enquête HBSC (enquête internationale portée par l'OMS), de l'enquête ESPAD (enquête européenne portée en partie par l'OEDT) et de l'enquête ESCAPAD (réalisée dans le cadre de la Journée défense citoyenneté). L'OFDT participe également à la production du Baromètre santé de Santé Publique France (SPF).

L'enquête HBSC, conduite en France depuis 1994 (avec une coordination assurée par le service médical de l'Académie de Toulouse), concerne globalement la santé des élèves de 11, 13 et 15 ans. L'enquête ESPAD, conduite en France depuis 1999 (dans le prolongement d'une enquête mise en place par l'Inserm en 1993 et avec une coordination assurée par l'OFDT), est davantage centrée, sur le champ des élèves de 16 ans, sur les usages et consommations de tabac, d'alcool, de cannabis et d'autres drogues illicites.

Ces deux enquêtes quadriennales, ayant pour objet de fournir des indicateurs de santé et d'usages à des âges précis (pour permettre des comparaisons internationales), ont jusqu'à présent fait l'objet d'un décalage d'un an. Jusqu'en 2006, bien que se déroulant toutes deux en milieu scolaire, elles se sont ignorées. Le dispositif HBSC, intégrant un certain nombre de questions sur les usages de tabac et d'alcool, a ensuite bénéficié d'une participation financière et d'un apport d'expertise de l'OFDT. À partir de 2010-2011, la décision a finalement été prise de tendre vers une harmonisation des méthodologies des deux enquêtes.

S'agissant de répondre à des problématiques de superposition d'échantillonnages, ainsi qu'aux difficultés rencontrées par l'Éducation nationale et les établissements scolaires pour appréhender deux enquêtes réalisées l'une après l'autre et nécessitant chacune une mobilisation importante, différentes expérimentations ont été menées. En 2003, l'enquête ESPAD a porté sur l'ensemble des élèves, de la 6^{ème} à la terminale. Du fait de problématiques d'échantillonnage et d'acceptabilité de la part des établissements, cette approche a cependant été abandonnée en 2007. L'enquête ESPAD s'est ensuite focalisée sur les classes de 4^{ème}, 3^{ème} et 2nd, en ne retenant que les élèves âgés de 16 ans. En 2010-2011, la décision a finalement été prise de partager un même plan de sondage pour les enquêtes ESPAD et HBSC, permettant une interrogation de l'ensemble des collégiens et des lycéens. Cette approche, développée en collaboration avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ne permettait pas de répondre aux difficultés induites par le décalage d'un an entre les deux enquêtes. Ce dispositif a néanmoins

été maintenu en 2014-2015, en vue de préserver le rythme quadriennal des enquêtes, en cohérence avec le cadre international des deux enquêtes.

En 2017, le travail engagé au sein des comités de coordination des deux enquêtes pour tenter d'en faire varier le calendrier n'ayant pas porté ses fruits, la décision a été prise par l'OFDT, de manière unilatérale, de sortir du protocole européen de l'enquête ESPAD – cette décision devant encore être validée par l'assemblée générale des principaux investigateurs.

À travers le projet Enclass, l'objectif serait ainsi, à partir du mois de mars 2018, d'expérimenter la réalisation simultanée des deux enquêtes, dans les collèges et les lycées (sur la base de deux échantillons aléatoires fournis par la Depp), avec un protocole identique reposant sur un questionnaire en ligne et une vidéo de présentation. Le questionnement demeurerait anonyme, ne renseignant que le sexe, l'année de naissance et le mois de naissance des élèves. Aucune question ne serait obligatoire. Les élèves devraient également avoir la possibilité de naviguer dans leur questionnaire. La collecte serait sécurisée par un code d'accès à usage unique adressé à chaque élève. Une société extérieure serait mobilisée pour la gestion de l'application et des serveurs du dispositif.

Les questionnaires destinés aux collégiens et lycéens reprendraient les thèmes imposés par le cadre international des deux enquêtes. En fin de questionnaires, l'enjeu serait néanmoins de proposer des modules optionnels. En 2018, un module optionnel devrait ainsi porter sur le sommeil, pour les élèves de la 6^{ème} à la terminale, dans le prolongement d'une interrogation déjà opérée sur ce thème en 2010-2011.

Au fil des ans, de nombreux partenariats ont déjà été noués autour des deux dispositifs, dans le cadre de l'ESPAD Groupe et d'HBSC international (regroupant chacun une quarantaine de chercheurs), avec l'Éducation nationale, ainsi qu'avec de grandes institutions européennes et internationales (dont l'OMS et l'OECD). Les travaux ainsi menés ont déjà fait l'objet de nombreuses publications, en France et à l'international.

À travers le projet Enclass, l'enjeu serait donc d'harmoniser les deux dispositifs, en supprimant leur décalage dans le temps et leur superposition en termes d'échantillonnage. La volonté serait également de renforcer et de normaliser la collaboration entre les équipes en charge de leur coordination. La réalisation simultanée des deux enquêtes et le passage à une collecte exclusivement en ligne (après des expérimentations menées sur des sous-échantillons en 2014 et 2015) devraient par ailleurs produire des gains de productivité importants.

Dominique LIBAULT rejoint la séance.

Dominique LIBAULT

Dans un contexte budgétaire contraint pour la statistique publique, la collaboration entre plusieurs équipes de recherche et les gains de productivité envisagés à travers ce projet sont à saluer. Cependant, le dispositif Enclass ne devrait porter que sur la population des adolescents scolarisés. S'agissant de développer le suivi d'indicateurs de santé sur la période de l'adolescence, comment prendre en compte la population des adolescents non-scolarisés ?

Stanislas SPILKA

Les taux de scolarisation demeurent extrêmement élevés au collège, à hauteur de 98 %. En revanche, au lycée, si le taux de scolarisation demeure supérieur à 90 % en 2nd, il décline ensuite à partir de la 1^{ère}. Le dispositif Enclass a néanmoins vocation à s'inscrire dans un système d'observation global. En parallèle, l'enquête ESCAPAD, réalisée dans le cadre de la Journée défense citoyenneté, intègre dans son échantillon 85 % d'adolescents scolarisés, mais également 10 % d'apprentis et 5 % de jeunes relevant d'autres dispositifs.

Bernard SUJOBERT, CGT

Dans le cadre du dispositif Enclass, la passation des questionnaires aurait vocation à être assurée sous la surveillance de personnels de l'Éducation nationale. Ceci ne risque-t-il pas de soulever un problème d'acceptabilité ? En outre, ce mode de collecte ne risque-t-il pas de poser problème s'agissant de recueillir des informations sensibles concernant les comportements à risques, la santé mentale, la consommation de substances, la sexualité, etc. ? Dans d'autres enquêtes, des moyens particuliers tels que des casques audio ont été utilisés pour répondre à cette problématique.

Stanislas SPILKA

Dans le cadre de l'enquête ESPAD, pour répondre à cette problématique, nous avons fait le choix, à partir de 2011, de recourir à des enquêteurs professionnels. Cependant, dans le cadre du dispositif Enclass,

compte tenu de la taille des échantillons (devant permettre une représentativité régionale, voire académique), une telle approche ne saurait être envisagée. Le personnel de l'Éducation nationale devrait donc être mobilisé. Dans ce cadre, la consigne devrait être donnée aux personnels surveillant la passation de ne pas se déplacer dans la salle informatique utilisée, en vue de supprimer toute visibilité sur les écrans des élèves. Le recours à une vidéo de présentation devrait également limiter le rôle des personnels mobilisés. Les expériences menées en 2014 et 2015 ont démontré que ce mode de collecte n'affectait pas le taux de réponse des élèves.

Stéphane JUGNOT, Ires

Les documents préparatoires relatifs à cette séance n'ont été mis à disposition que très tardivement. En dépit des contraintes de moyens, de tels documents nécessiteraient d'être communiqués davantage en amont, pour permettre un examen sérieux et une réflexion collective sur les projets présentés.

Pour ce qui est du dispositif Enclass, l'effort de rationalisation et de réduction des charges proposé à travers la fusion de deux enquêtes est à souligner. Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées pour convaincre les partenaires des deux dispositifs d'adopter un nouveau calendrier, ne risque-t-on pas de devoir conduire une nouvelle enquête ESPAD en 2019 ?

Par ailleurs, les enquêtes ESPAD et HBSC ont-elles déjà fait l'objet d'un avis d'opportunité ? Dans l'optique d'une intégration plus poussée du dispositif Enclass au sein de la statistique publique, un examen par le Comité du label a-t-il également été prévu ?

Enfin, un éclairage nécessiterait d'être apporté sur les conditions d'accès aux données issues du dispositif. Ces données seront-elles accessibles uniquement aux chercheurs ou également aux associations ou organismes souhaitant réaliser des études ?

Stanislas SPILKA

Le dispositif Enclass ayant vocation, à titre expérimental, à se substituer au dispositif ESPAD, la France ne participera pas à la réalisation de l'enquête ESPAD en 2019. La compatibilité entre le dispositif Enclass et le cadre européen de l'enquête ESPAD, au plan méthodologique et en termes de questionnaire, devrait néanmoins permettre une intégration des résultats d'Enclass dans le rapport relatif à l'enquête ESPAD 2019 (à paraître en 2020). Tels sont les engagements pris à ce stade devant les membres du comité de coordination de l'enquête.

Les enquêtes HBSC et ESPAD, bénéficiant d'un portage international et reposant sur des méthodologies validées par de nombreux chercheurs, ne semblaient pas jusqu'ici nécessiter une présentation pour avis d'opportunité. Cependant, les deux dispositifs étant appelés à évoluer avec le projet Enclass, un avis d'opportunité est sollicité ce jour. Un avis du Comité du label sur la méthodologie proposée devrait également être sollicité.

Bien que l'OFDT travaille à la mise à disposition de ses données au plus grand nombre, les données du dispositif Enclass, constituant des données de recherche et ne pouvant guère être utilisées dans leur état brut, devraient demeurer accessibles principalement aux chercheurs, dans un délai de deux ans après leur collecte.

Dominique LIBAULT

En l'absence de remarques complémentaires, je propose d'accorder au projet Enclass un avis d'opportunité favorable.

L'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (Enclass) recueille un avis d'opportunité favorable.

.2 Enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe – SHARE

Florence JUSOT, Université Paris-Dauphine

Un avis d'opportunité est aujourd'hui sollicité pour les vagues 8 et suivantes de l'enquête SHARE. Cette enquête, réalisée auprès de ménages dont au moins une personne est âgée de 50 ans et plus, vise à fournir des données pour étudier, au niveau européen, le vieillissement dans toutes ses dimensions.

Réalisée dans 27 pays européens (dont la Suisse et Israël), cette enquête compte, au niveau international, un certain nombre d'enquêtes sœurs (HRS aux États-Unis, ELSA au Royaume-Uni, CHARLS en Chine, LASI en Inde, etc.).

Cette enquête conserve également une dimension longitudinale, avec une interrogation débutée en France en 2004 et des discussions en cours pour prolonger le dispositif au-delà de 2024. Les personnes peuvent ainsi être suivies dans le temps, y compris lorsqu'elles sortent du ménage interrogé, avec un volet « institutions » permettant de suivre les parcours en maison de retraite et des entretiens de fin de vie auprès des proches en cas de décès. Afin de demeurer représentatif, le panel ainsi constitué fait l'objet de rafraîchissements réguliers. Dans le cadre de la vague 8, en France, ce rafraîchissement devrait porter sur environ 2 000 individus.

Cette enquête se veut également pluridisciplinaire, en abordant des thèmes économiques (le travail, la retraite, le revenu, le patrimoine, le logement, etc.), sanitaires (la santé physique et mentale, les incapacités, les soins, la fin de vie, etc.) et sociaux (les activités, les relations familiales, les réseaux amicaux, l'entraide, les transferts, etc.).

Au niveau européen, le projet SHARE fait l'objet d'une coordination globale par le Centre de recherche en économie du vieillissement (MEA) de l'institut Max Planck de Munich, avec un CentERdata au sein de l'Université Tilburg (en charge de la collecte des données et de leur mise à disposition gratuite auprès des utilisateurs académiques).

En France, l'enquête nationale SHARE fait l'objet d'un pilotage par l'Université Paris-Dauphine, y compris s'agissant de trouver des financements – le dispositif ne bénéficiant, en France, d'aucun financement européen. Parmi les principaux financeurs de la vague 7 de l'enquête figuraient ainsi : l'UMR Progedo (CNRS et EHESS), la CNSA, la CNAV, le COR et l'Université Paris-Dauphine. Outre le financement et la valorisation, l'Université Paris-Dauphine assure également la collecte de l'enquête nationale SHARE, en partenariat avec l'Insee pour le tirage de l'échantillon et un prestataire sélectionné par appel d'offres pour la collecte auprès des ménages. Pour la vague 7, le prestataire TNS-Sofres avait ainsi été retenu. Désormais, cet appel d'offres est du reste centralisé au niveau européen, à travers une structure baptisée SHARE-ERIC, permettant une harmonisation des pratiques (avec un « questionnaire board » et un conseil scientifique associés).

Le protocole de l'enquête SHARE se veut parfaitement harmonisé à l'échelle européenne, en matière de tirage de l'échantillon notamment (avec un calcul des pondérations réalisé par l'Université de Padoue). Un questionnaire générique en anglais est traduit dans chacun des pays, avec une harmonisation au sein de l'espace francophone. L'interrogation s'effectue uniquement en face à face et les sociétés d'enquête bénéficient d'une formation identique. A l'issue de la collecte, des procédures communes de retraitement des données sont appliquées par les équipes nationales, en liaison avec le MEA et le CentERdata.

Dans le cadre de la vague 7 de l'enquête, près de 80 000 entretiens ont été réalisés dans les 27 pays concernés. En France, 3 507 entretiens ont ainsi été réalisés (dont 190 entretiens de fin de vie), avec un taux de rétention de 78 % par rapport à la vague 6.

En prévision de la vague 8 de l'enquête nationale, un travail d'apurement de l'échantillon longitudinal a été mené, à partir du registre des décès et d'un repérage des individus n'ayant pas participé à l'enquête depuis au moins trois vagues. Un échantillon de rafraîchissement devrait également être mobilisé – cette démarche n'ayant pu être mise en œuvre dans le cadre de la vague 7, pour des raisons budgétaires. Dans le prolongement de la vague 7, des procédures destinées à améliorer le taux de rétention ont été maintenues (résultats diffusés aux enquêtés sous forme de brochures, cartes de vœux adressées aux enquêtés, paiement incitatif de l'agence de collecte et bons d'achat attribués aux enquêtés) ; deux tests de terrain ont également été prévus : un pré-test du questionnaire et une répétition générale en mode d'administration CAPI (questionnaire administré sur support informatique).

La vague 8 de l'enquête nationale devrait par ailleurs s'appuyer sur une refonte du questionnaire relatif aux soins et à l'assurance, permettant un questionnement approfondi sur le recours aux soins, les motifs de renoncement aux soins et les primes d'assurance complémentaire vis-à-vis de la dépendance. Une mesure objective de l'activité physique à travers un accéléromètre devrait également être testée sur un échantillon restreint. Des modules complémentaires pourraient également porter sur le temps consacré à différents types d'activités, sur les regrets en matière d'épargne (au regard des réformes du système de retraite notamment) ou encore sur la cognition (avec des questions utilisées dans le cadre des enquêtes gérontologiques).

L'utilisation des résultats de l'enquête SHARE a ainsi vocation à s'accroître, pour aborder divers sujets sociétaux (l'emploi, la retraite, la perte d'autonomie, les histoires de vie, les situations familiales, les préférences ou anticipations des personnes, etc.), dans une perspective internationale, voire dans une logique d'évaluation des politiques publiques (évaluation des réformes des systèmes de retraite, évaluation des systèmes de santé, comparaison des modes de prise en charge de la dépendance, etc.).

Stéphane JUGNOT

Les thématiques abordées par l'enquête SHARE apparaissent faire l'objet d'enquêtes spécifiques, parfois coordonnées au niveau européen par Eurostat. Dans un contexte budgétaire contraint, ceci pose la question de l'apport de cette enquête, par rapport à des enquêtes spécifiques s'appuyant sur des échantillons plus importants et sans problème d'attrition. Cet apport pourrait résider dans l'étude des articulations entre les domaines étudiés. Un éclairage nécessiterait toutefois d'être apporté sur les travaux menés en ce sens.

Il convient également de noter que la Drees et l'Insee ne participent pas formellement à la comitologie et à la gouvernance du projet, bien qu'un représentant de l'Insee à la retraite soit appelé à intervenir comme consultant.

L'enquête SHARE demeure par ailleurs une enquête de chercheurs pour la recherche. Son intégration dans le programme de la statistique publique, tel qu'examiné par le Cnis, pose donc question. Le Cnis a-t-il vocation à examiner toutes les enquêtes statistiques ou uniquement celles bénéficiant de financements publics et dont les résultats ont vocation à être diffusés largement ?

Un panorama des différents panels, y compris administratifs, envisagés dans le programme de la statistique publique nécessiterait également d'être présenté, afin que le Cnis puisse porter un regard sur leur articulation, dans une optique de rationalisation des dispositifs d'observation.

Florence JUSOT

L'étude de certains phénomènes nécessite de croiser un certain nombre de dimensions. Il en est ainsi, par exemple, de l'étude de l'impact du passage à la retraite sur les problématiques de santé et l'utilisation du système de soins, en lien avec les configurations familiales. Tel est précisément l'objet de l'enquête SHARE.

En France, il n'existe pas d'autres panels permettant d'étudier dans la durée, sur la population des 50 ans et plus, à la fois des problématiques de santé, des situations d'emploi, des évolutions dans les revenus et le patrimoine, des configurations familiales, etc. À ce titre, l'enquête SHARE ne semble pas constituer un doublon.

De par sa dimension internationale, l'enquête SHARE est également la seule source permettant de réaliser certaines comparaisons internationales et de fournir certains indicateurs à Eurostat ou à l'OCDE. Son questionnaire harmonisé ne permet toutefois pas de tenir compte des spécificités de certains systèmes nationaux de retraite ou de soins.

L'enquête SHARE permettant, au-delà de son apport pour le monde de la recherche, d'éclairer les politiques publiques, son examen par le Cnis apparaît par ailleurs justifié.

Il convient également de rappeler que l'Insee, après avoir été impliqué dans les premières vagues de l'enquête, n'a pas souhaité poursuivre dans cette voie. En 2012, la conduite opérationnelle de l'enquête a ensuite été transférée de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) à l'Université Paris-Dauphine. La Drees, quant à elle, bien que sollicitée dans le cadre de la refonte du questionnaire relatif aux soins, n'aurait pas vocation à rejoindre la gouvernance du projet – celui-ci demeurant financé par le ministère en charge de la Recherche.

Chantal CASES

L'abandon par l'Insee de la maîtrise d'œuvre de l'enquête SHARE était essentiellement lié à des contraintes de moyens – l'Insee ne pouvant réaliser toutes les enquêtes relevant de la statistique publique et du monde de la recherche.

Florence JUSOT

Dans le cadre de la vague 7, la Drees et la CNAM ont été invitées à participer au comité de pilotage de l'enquête. Bien que très intéressées par la démarche, elles n'ont cependant pas souhaité, pour des raisons de moyens, participer au financement de l'enquête.

Françoise MAUREL

L'examen de cette enquête par le Cnis s'inscrit dans le cadre de la démarche volontaire engagée par les maîtres d'ouvrage pour obtenir le label de la statistique publique. Les producteurs de statistiques demeurent libres d'engager de telles démarches, qu'ils relèvent ou non de la statistique publique.

Stéphane JUGNOT

Dans le cadre du prochain moyen terme du Cnis, il conviendrait néanmoins de s'interroger sur les implications du label de la statistique publique en matière de diffusion et d'accès aux données.

Dominique LIBAULT

Cette demande pourra être relayée auprès du Bureau du Cnis.

Françoise MAUREL

La diffusion demeure une des préoccupations du Comité du label.

Dominique LIBAULT

La vague 8 de l'enquête SHARE devrait également permettre d'aborder des sujets nouveaux tels que le renoncement aux soins et les primes d'assurance complémentaire, avec une méthodologie homogène au niveau européen – des différences importantes pouvant apparaître dans l'appréhension de ces notions en fonction des pays.

Florence JUSOT

S'agissant d'appréhender le renoncement aux soins, l'enjeu serait d'opérer une différenciation entre les différents types de soins (l'optique, les soins dentaires, les soins urgents ou vitaux, etc.).

Vis-à-vis des primes d'assurance complémentaire et de la dépendance, l'objectif serait d'obtenir un nouvel éclairage sur les coûts supportés de manière privée par les ménages – les restes à charge finaux demeurant difficile à évaluer.

Dominique LIBAULT

En l'absence de remarques complémentaires, je propose d'accorder à l'enquête SHARE un avis d'opportunité favorable.

L'enquête SHARE recueille un avis d'opportunité favorable.

.III Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi 1951

Françoise MAUREL

Le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire a formulé une demande d'accès à des données concernant les loyers, collectées par l'intermédiaire des observatoires des loyers agréés (dans le cadre d'une mission de service public) et détenues par l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil). Ces données à un niveau géographique fin, associées à d'autres sources disponibles (bases notariales, Filocom) devraient permettre d'améliorer la connaissance des marchés locatifs locaux. Les travaux ainsi produits devraient donner lieu à des publications dans les collections du SDES.

Denis ARSAC, ministère de la Cohésion des territoires

La demande porte-t-elle également sur les données des agences d'urbanisme collectées par les observatoires locaux de l'habitat ?

Mathilde POULHES, ministère de la Transition écologique et solidaire, SDES

La demande ne porte que sur les données recueillies par les observatoires agréés et détenues par l'Anil. Les observatoires non-agrégés devraient quant à eux être sollicités directement.

IV. Le programme de travail du Service statistique public : quoi de neuf en 2018 ?

Chantal CASES

Le programme de travail complet du service statistique public pour 2018 a été mis en ligne sur le site du Cnis. Je m'en tiendrai donc aux opérations nouvelles entrant dans le champ de cette commission. J'apporterai également un éclairage sur les travaux prévus par l'Insee autour du recensement de la population, ainsi que sur le volet social du programme de la Drees (présenté dans le cadre de la

commission « services publics et services aux publics » mais rejoignant en partie les préoccupations de cette commission).

Dans le champ du recensement et des données démographiques, un recensement quinquennal sera réalisé à Wallis et Futuna. Le dispositif de collecte des données d'état civil auprès des mairies sera par ailleurs modifié, en cohérence avec la loi « justice du 21^e siècle », avec l'introduction d'une fiche de constitution et de rupture de PACS (validée par le Comité du label). L'Insee poursuivra également la conception de la nouvelle enquête Trajectoires et Origines (TeO 2).

Autour des données fiscales, dans le cadre du suivi du rapport Thélot, l'Insee poursuivra ses travaux à partir de l'EDP, ayant déjà permis la publication d'un dossier dans « France, portrait social » sur les ruptures conjugales dans le cadre des unions libres. Des modèles de micro-simulation seront également analysés et publiés, portant sur les effets anti-redistributifs d'un choc de TVA, les réactions aux taux marginaux effectifs de prélèvement et les effets redistributifs de la fiscalité locale et de la fiscalité sur le patrimoine.

Autour des conditions de vie des ménages, la collecte de la 2^{ème} vague de l'enquête en panel « Histoire de vie et patrimoine » sera achevée, avec en perspective la production en fin d'année de premiers résultats sur la détention patrimoniale. Un numéro d'*Insee Références* sur les revenus et le patrimoine sera également publié, avec des articles concernant les ménages à très hauts revenus, le taux d'effort des parents de jeunes adultes, l'accès à la propriété, les modes de transmission du patrimoine en Europe, etc. L'enquête SRCV 2018 contiendra par ailleurs un module complémentaire consacré au bien-être. De nombreuses améliorations concerneront également les départements d'Outre-mer (DOM), avec l'extension du dispositif de suivi trimestriel des loyers à la Martinique et à la Réunion, l'extension ponctuelle de l'enquête SRCV aux quatre DOM historiques, ainsi que la conduite de l'enquête « Budget de famille » à Mayotte.

La Drees, quant à elle, conduira une nouvelle vague de son enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux et de compléments de revenus d'activité, avec une couverture inédite des DOM et une première interrogation des bénéficiaires de la prime d'activité créée en 2016. Elle réalisera également le volet en face à face de l'enquête PHEDRE auprès des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH), de même qu'une enquête auprès des établissements de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle traitera les données administratives départementales relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Elle lancera également la première vague d'un nouveau panel de suivi des bénéficiaires d'aides à l'hébergement et à l'autonomie des personnes âgées. Dans le cadre du suivi du rapport Thélot, elle conduira une étude qualitative sur les séparations conjugales, avec en point de mire la question de la faisabilité d'une enquête statistique sur cette thématique.

Le service statistique de la DGEF reconduira l'enquête ELIPA sur les nouveaux migrants. Ce SSM contribuera également à la préparation de l'enquête TeO 2, ainsi qu'à la mise en place d'un système dématérialisé de gestion des autorisations de travail.

Le SSM du ministère de la Culture renouvellera son enquête décennale sur les pratiques culturelles des Français. Il engagera également des travaux autour de l'observation des dépenses publiques consacrées à la culture, de l'analyse du régime des intermittents (à partir des fichiers historiques de Pôle Emploi) et de la connaissance des pratiques de visite des Français en matière de musées et d'expositions (à travers le panel ELIPSS).

Le SSM du ministère en charge du Logement travaillera à l'extension du répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) aux logements foyers. Il assurera par ailleurs la première publication d'un indicateur de production de logements neufs. Il mènera également une réflexion partagée avec l'Insee sur l'évolution de l'enquête Logement.

Le SSM du ministère de la Jeunesse et des Sports conduira une extension de l'enquête Génération 2013 du Cereq sur le champ du sport et de l'animation. Il travaillera également à la préparation d'une nouvelle enquête nationale sur la pratique sportive, ainsi qu'à l'exploitation des bases de données de l'Agence du service civique et des diplômés BAFA-BAFD. Il réalisera par ailleurs de nouvelles études sur la vie associative et l'emploi associatif, ainsi que sur le poids économique du sport (à partir d'une analyse des dépenses des collectivités territoriales).

Pour ce qui est des organismes de recherche, l'INED procédera à la collecte d'une enquête sur les violences et rapports de genres dans les DOM, d'une enquête sur les relations de voisinage au sein de 14 quartiers de Lyon et de Paris, ainsi que d'une enquête sur les décisions médicales en fin de vie dans les DOM. Il travaillera également à la préparation du suivi à 10 ans des enfants de la cohorte ELFE, avec une enquête complémentaire sur les compétences actuelles de ceux-ci (scolarisés en CP). Il contribuera par ailleurs à la préparation de l'enquête TeO.

Il convient par ailleurs de noter que le panel ELIPSS, construit sur la base d'un échantillon tiré par l'Insee et piloté par l'INED et Sciences Po, a été élargi à 3 100 individus. En 2018, cet outil devrait permettre le lancement de la première vague d'un panel national sur la mobilité quotidienne, d'une enquête sur les rapports des citoyens à la justice, d'une enquête sur les comportements alimentaires (en lien avec les traits psychologiques des personnes), ainsi que d'une enquête sur la connaissance et la perception des questions démographiques.

Stéphane JUGNOT

Dans le programme du service statistique public, il nous faudrait pouvoir distinguer les enquêtes ayant fait ou devant faire l'objet d'un examen pour avis d'opportunité et d'une présentation au Comité du label, de celles n'ayant pas vocation à s'inscrire dans ce processus. L'effort produit en ce sens par l'INED nécessiterait d'être systématisé.

Pour ce qui est de l'enquête sur les pratiques culturelles conduite par le SSM du ministère de la Culture, une stabilité de la méthode et du questionnaire semble avoir été privilégiée, pour assurer une comparabilité dans le temps. Cependant, est-il envisagé de tester, sur un sous-échantillon, un mode de collecte numérique ? L'enjeu serait, à terme, de faire évoluer les modalités de collecte de cette enquête, aujourd'hui relativement complexes et coûteuses.

Le projet de l'INED baptisé « des données statistiques massives pour observer une société mobile » prévoit quant à lui d'articuler les données du recensement, de l'EDP++ et de sources administratives. Quelles données administratives seront concernées ? Le rapprochement portera-t-il sur l'intégralité ou sur un sous-échantillon de l'EDP++ ? Quelles seront les modalités d'accès à ce rapprochement ?

Les résultats de l'enquête sur la connaissance et la perception des questions démographiques, réalisée à travers le panel ELIPSS, nécessiteraient par ailleurs de faire l'objet, le cas échéant en 2019, d'une présentation au sein de cette commission. Ces résultats pourraient notamment permettre de porter un regard sur la capacité de la statistique publique à être suffisamment claire dans ses publications.

Bernard SUJOBERT

Je constate la présence, dans le programme présenté, d'opérations s'inscrivant dans le cadre du suivi du rapport Thélot.

Du reste, de manière générale, ce programme pose la question de l'identification des enquêtes relevant de la statistique publique. Les enquêtes de l'INED sur les relations de voisinage et la mucoviscidose ne semblent pas relever de la statistique publique. L'enquête ELFE, quant à elle, ne semble relever de la statistique publique que dans son volet « sciences sociales ». Quels sont les critères et les processus de décision aboutissant à de tels positionnements ? Comment le Cnis identifie-t-il les enquêtes relevant de sa compétence ? Un besoin de clarification apparaît à cet endroit.

La présentation du programme du DEPS (service statistique du ministère de la Culture), intégrant des éléments de comitologie, nécessiterait également d'être généralisée.

Le programme proposé présente par ailleurs l'enquête Logement comme soumise à de fortes contraintes budgétaires. Ces contraintes n'étant pas propres à l'enquête Logement, cet argument nécessiterait de ne pas être utilisé exclusivement dans le domaine du logement, afin de justifier une évolution de ce dispositif.

Le panel ELIPSS, quant à lui, semble avoir bénéficié d'une procédure dérogatoire par rapport au circuit d'examen des enquêtes de la statistique publique (opportunité/label), en vertu d'un accord passé avec l'Insee. Cette question a-t-elle été débattue dans le cadre du Cnis ? Qu'en sera-t-il du traitement et de la diffusion des variables sensibles (composition ethnique des quartiers, religion, etc.) collectées à travers ce panel ?

Chantal CASES

Il pourrait effectivement être opportun de préciser, dans le programme proposé, les enquêtes ayant vocation à être présentées au Comité du label. Du reste, il semblait aussi intéressant de présenter, en cohérence avec les thèmes de cette commission, un panorama plus large, en intégrant un certain nombre de projets tels que l'enquête de l'INED sur les relations de voisinage (ne reposant pas sur un échantillon national).

Pour ce qui est de l'enquête ELFE, il convient de rappeler que le Comité du label, ne s'estimant compétent que sur les aspects ayant trait aux sciences sociales, n'a pas souhaité aborder la dimension épidémiologique du projet (impliquant d'autres processus d'évaluation propres à la recherche en santé, pour la collecte de données biologiques notamment).

Le panel ELIPSS, quant à lui, a fait l'objet d'un accord dans le cadre du Cnis. L'Insee, en tant que fournisseur de l'échantillon, est ainsi représenté au sein de la comitologie du projet. Une information *a posteriori* sur les thèmes traités et les enquêtes réalisées, le cas échéant dans le cadre de cette commission, a également été prévue. Quoi qu'il en soit, une attention particulière nécessitera d'être portée au traitement et à la diffusion des variables sensibles, en lien avec la Cnil.

Les réflexions menées autour de l'enquête Logement devraient également être évoquées dans le cadre d'une prochaine réunion de cette commission.

Françoise MAUREL

Le Cnis a vocation à traiter des statistiques publiques, quel que soit le statut de leur producteur. Nous entendons néanmoins les demandes de précision concernant les enquêtes relevant de la statistique publique et du Comité du label. Nous tâcherons d'apporter une clarification sur ce point, en liaison avec la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee.

.IV Présentation du rapport du groupe de travail Ril-Rorcal

Marie-Hélène BOULIDARD, Présidente du groupe de travail

Le rapport du groupe de travail Ril-Rorcal a été validé par la CNERP au mois d'octobre 2017. Ce jour, je n'insisterai pas sur les recommandations techniques de ce rapport, ayant déjà fait l'objet d'une présentation dans le cadre de la commission « Territoires ».

Pour mémoire, le Répertoire d'immeubles localisés (Ril) constitue la base de sondage pour l'échantillon annuel du recensement de la population dans les villes de plus de 10 000 habitants. Ce répertoire, propriété de l'Insee, est mis à disposition des communes pour la collecte du recensement. Les communes contribuent quant à elles à sa mise à jour, en lien avec leurs interlocuteurs de l'Insee en régions. La qualité de ce fichier conditionne ainsi fortement celle de la collecte du recensement et du chiffrage des populations légales.

Le projet de réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées (Rorcal), déployé au printemps 2017, a introduit un nouveau mode de gestion du Ril, s'appuyant sur trois applications collaboratives (pour les gestionnaires de l'Insee, les communes et la réalisation des enquêtes de terrain) adossées à une base de données unique.

L'objectif de ce projet était d'améliorer la qualité du Ril en mobilisant de nouvelles sources pour sa mise à jour, mais également d'étendre le dispositif aux DOM et aux communautés. L'enjeu était également d'accroître l'interopérabilité du Ril avec les systèmes d'informations géographiques et les référentiels d'adresses développés en propre par certaines collectivités.

Le projet Rorcal est appelé à transformer le processus de collaboration entre l'Insee et les communes, avec le développement d'échanges en continu au travers d'applications collaboratives. Les correspondants Ril au sein des communes (CorRil) sont pour cela appelés à monter en compétences.

Dans le prolongement d'un rapport de 2013 sur la collaboration Insee-communes dans le cadre de la constitution des Ril, le groupe de travail Ril-Rorcal s'est penché sur l'accompagnement de cette transformation. L'objectif était de renforcer l'implication des communes dans la gestion du Ril, de renforcer les partenariats Insee-communes et, *in fine*, de permettre un déploiement de Rorcal dans un cadre consensuel. Pour cela, le groupe de travail a pu examiner la fin du déploiement du projet Rorcal. Certaines de ses recommandations ont pu ainsi être prises en compte au fil de l'eau par l'Insee.

Le mandat du groupe de travail était de réinterroger la gouvernance du Ril (responsabilités, droits et obligations de chacun des acteurs, évolutions juridiques nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche collaborative, etc.), de réinterroger le rôle opérationnel de chacun des acteurs de la gestion du Ril, de contribuer à la réflexion sur l'accompagnement et la communication en direction des acteurs de la gestion du Ril en communes, ainsi que de réfléchir à l'articulation entre la mise à jour du Ril et celle de la Base des adresses nationales (gérée par l'IGN).

Le groupe de travail, composé de 16 membres (membres de la CNERP, représentants de collectivités et représentants de l'Insee), a mené ses travaux de fin 2015 à fin 2016. Le groupe de travail a été tenu informé régulièrement par l'Insee de l'avancement du projet Rorcal, ainsi que des réflexions menées avec l'IGN (autour de l'articulation entre le Ril et la BAN) et le SSM du ministère du Logement (autour de l'alimentation du Ril par les données de l'outil Sitadel relatives aux constructions neuves). Le groupe de travail n'a cependant pas pu disposer d'une version test de Rorcal.

27 recommandations ont ainsi été formulées. Des recommandations d'ordre réglementaire ont porté sur la gouvernance du Ril. Les textes législatifs et réglementaires ont notamment semblé devoir être adaptés au nouvel environnement du Ril et à l'évolution des pratiques professionnelles associées, en vue d'introduire une compétence partagée et une co-responsabilité exercées par l'Insee et les communes vis-à-vis de la qualité du Ril – le recensement et le calcul des populations légales demeurant par ailleurs sous la responsabilité de l'État. Une réflexion sur la copropriété du Ril, en revanche, n'est guère apparue pertinente à l'ère de l'*open data*. Pour les CorRil, une nomination officielle, l'attribution d'une carte officielle et le suivi d'une formation sont apparus nécessaires, de la même manière que pour les coordonnateurs communaux des opérations de recensement.

Des recommandations d'ordre technique ont porté sur le processus de gestion du Ril dans le cadre de Rorcal, l'ergonomie et les fonctionnalités des outils proposés, ainsi que les échanges d'informations prévus avec les communes, le SSM du ministère en charge du Logement et l'IGN.

Enfin, des recommandations ont été formulées en matière de communication et de formation des acteurs de la gestion du Ril en communes. Au-delà de la montée en compétences des CorRil, l'accent a été mis sur l'importance de favoriser leur reconnaissance, en poursuivant la sensibilisation des élus aux enjeux liés à la qualité du Ril. La possibilité pour une collectivité ou un organisme en charge d'une mission de service public de bénéficier, sur son territoire de compétence, des variables du Ril pour d'autres usages que le recensement a également été rappelée.

Il convient par ailleurs de noter que, pour permettre la mise à jour de la BAN, les données du Ril seront finalement transférées par l'Insee à l'IGN, dans le cadre d'une convention signée entre les deux instituts. Les communes n'auront donc qu'à alimenter le Ril.

Stéphane JUGNOT

Le champ du Ril a-t-il été modifié ? Le répertoire couvre-t-il désormais l'intégralité des communes ou uniquement les grandes communes ?

Par ailleurs, l'inter-opérabilité entre le Ril et les SIG des communes permettra-t-elle aux communes d'intégrer dans leur SIG la couche du Ril ?

Les données du Ril feront-elles l'objet d'une diffusion en *open data*, le cas échéant par le biais de l'IGN ?

Enfin, une articulation a-t-elle été prévue entre le Ril et les référentiels de géolocalisation à l'échelle infra-communale des données administratives (DSN, impôt sur le revenu, taxe d'habitation, etc.) ? L'enjeu serait ainsi d'éviter un certain nombre de travaux redondants et de produire des données cohérentes à l'échelle infra-communale.

Valérie ROUX, Insee, DSDS

Le Ril ne concerne toujours que les communes de plus de 10 000 habitants, excepté dans les DOM où des traitements sont assurés en deçà de ce seuil.

L'inter-opérabilité a, quant à elle, été développée dans le cadre de Rorcal suite aux demandes formulées par le groupe de travail Ril-Rorcal. Aujourd'hui, il est possible d'importer les couches du Ril dans les SIG des collectivités territoriales. Cette possibilité, peu utilisée jusqu'à présent, sans doute en raison de sa technicité, nécessiterait toutefois d'être davantage mise en avant.

En termes de diffusion, le Ril était jusqu'à présent accessible aux communes et aux organismes de service public en faisant la demande, moyennant la signature d'une convention avec l'Insee. La convention signée avec l'IGN devrait également permettre la diffusion du Ril, sans nécessairement impliquer une diffusion en *open data* (s'agissant d'un outil de gestion).

Françoise MAUREL

L'Insee travaille par ailleurs à la définition d'un référentiel commun d'adresses, pour rompre avec la distinction entre le Ril et les référentiels utilisés pour la géolocalisation ex-post d'un certain nombre de données (dont des données administratives). À terme, la BAN pourrait constituer ce référentiel commun. À ce stade, rien n'a cependant été acté, si ce n'est la nécessité d'une convergence.

Denis ARSAC

Le Ril pourrait-il permettre aux communes de bénéficier d'un éclairage sur la division pavillonnaire, en vue notamment d'aborder la problématique de l'habitat indigne ?

Valérie ROUX

Le Ril peut tout à fait être utilisé par les communes à des fins statistiques ou d'amélioration de l'adressage. En revanche, il ne peut servir à opérer des contrôles sur les habitations.

.V L'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes

.1 L'enquête nationale sur les ressources des jeunes de 18-24 ans (ENRJ). Ses particularités et les travaux qui en découlent.

Emilie RAYNAUD, Drees

À la suite des élections présidentielles de 2012, en cohérence avec les priorités du quinquennat, une demande d'information relativement forte concernant les jeunes a été exprimée auprès de la Drees. Le constat était alors celui d'une mauvaise mesure des ressources des 18-24 ans à partir des sources administratives socio-fiscales, du fait d'un faible accès de ceux-ci aux droits sociaux (avec peu de prestations dédiées, excepté dans le domaine du logement), du rattachement de nombre d'entre eux au foyer fiscal de leurs parents (y compris après le départ du logement parental), de l'exonération de certains revenus du travail des apprentis ou étudiants (rendant plus difficile leur repérage dans les sources fiscales), ainsi que de la non prise en compte dans les sources administratives des aides informelles de la parentèle.

Pour répondre à ce manque d'information statistique sur les ressources des 18-24 ans, l'enquête ENRJ a été lancée, avec une maîtrise d'ouvrage assurée conjointement par la Drees et l'Insee. L'objectif de cette enquête était également d'analyser les conditions de vie et le cheminement vers l'indépendance de cette population, avec une focalisation sur le logement et l'autonomie résidentielle (parcours résidentiels, situations de multi-résidence, logements collectifs, aides au logement, etc.).

L'enquête ENRJ a été conçue pour permettre une interrogation des jeunes de 18 à 24 ans, mais aussi de leurs parents (qu'ils vivent ensemble ou séparément). Le champ de l'enquête a également été élargi aux logements collectifs (internats, résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs, établissements militaires, établissements sanitaires et sociaux, etc.). Pour tenir compte de la forte mobilité résidentielle des 18-24 ans, des rattrapages ont été prévus, permettant d'interroger par téléphone les jeunes ayant quitté le domicile parental postérieurement au tirage de l'échantillon de l'enquête. Une enquête complémentaire par internet a également été mise en place pour interroger les jeunes ayant exercé temporairement une mobilité à l'étranger. Les résultats de cette enquête complémentaire se sont toutefois révélés insuffisants pour être exploités.

La collecte de l'enquête ENRJ s'est déroulée au dernier trimestre 2014. Avec un taux de réponse de 58 %, 5 800 jeunes (dont plus de 1 000 vivant en communauté) et 6 300 parents ont pu être interrogés.

Le questionnaire destiné aux jeunes adultes portait notamment sur le ou les lieux de vie, la formation, les activités rémunérées exercées, les revenus sociaux perçus, les aides parentales, les privations matérielles, le bien-être et les relations avec les parents. Le questionnaire destiné aux parents était plus ramassé, avec des informations sur les revenus, récupérées *a posteriori* par appariement avec les fichiers sociaux et fiscaux.

Par rapport aux autres enquêtes décrivant la situation résidentielle des jeunes (SRCV, enquête Logement), l'enquête ENRJ présentait l'avantage de porter sur un échantillon entièrement consacré aux 18-24 ans et prenant en compte les logements collectifs, de permettre une observation des situations de multi-résidence (avec la description détaillée de deux logements, permettant un calcul des loyers imputés), d'apporter un éclairage sur les aides au financement des logements occupés (y compris pour les jeunes propriétaires), de mettre en perspective l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes adultes interrogés (raisons du premier départ, retours chez les parents, etc.) et de faire le lien entre la situation résidentielle et d'autres dimensions (situations d'études ou d'activité, ressources, conditions de vie, milieu social, aides parentales, etc.). L'enquête visait également à décrire les situations de semi-cohabitation, c'est-à-dire les situations intermédiaires entre le logement des parents et un logement autonome.

Les premiers résultats de l'enquête ENRJ sur l'accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans, ayant fait l'objet d'une publication dans « France, portrait social 2016 », ont mis en évidence qu'à fin 2014, les jeunes adultes résidaient encore majoritairement chez leurs parents, de manière plus marquée chez les jeunes sortis du système éducatif. Un jeune sur cinq est toutefois apparu être en situation de semi-cohabitation, avec une proportion plus importante de semi-cohabitants chez les jeunes en situation d'études. Chez les jeunes en situation d'études, l'indépendance résidentielle est apparue relative, car majoritairement financée

par les parents. Les non-cohabitants ou semi-cohabitants sont apparus être logés majoritairement seuls (39 %) ; 20 % sont toutefois apparus vivre en collocation (avec un pourcentage plus élevé chez les jeunes en situation d'études et les jeunes chômeurs ou inactifs) ; 17 % sont apparus vivre en logement collectif (avec un pourcentage plus élevé chez les jeunes en situation d'études ou en emploi à durée limitée). Les premiers départs du domicile parental sont apparus principalement liés aux études. Les deux tiers des jeunes en situation d'études et disposant d'un logement autonome sont apparus bénéficier à la fois d'un revenu social (bourse d'étude, prestation logement, etc.) et d'une aide parentale régulière. Enfin, le maintien au sein du domicile parental est apparu constituer, pour les jeunes chômeurs ou inactifs, une aide fondamentale, à l'origine d'un sentiment de privation moindre – les jeunes chômeurs ou inactifs demeurant par ailleurs, parmi les jeunes résidant chez leurs parents, les moins satisfaits par leurs conditions de vie.

À l'avenir, l'enquête ENRJ devrait permettre à la Drees et à l'Insee de réaliser des études sur des thématiques telles que : les jeunes adultes vivant en logement collectif, la santé et le recours aux soins des 18-24 ans, l'entente des jeunes adultes avec leurs parents, les étudiants en situation d'emploi, le taux d'effort des parents aidant de jeunes adultes, la prise en compte des aides parentales dans la mesure du niveau de vie des jeunes adultes, la situation des jeunes adultes dont les parents sont séparés, etc.

Trois post-enquêtes qualitatives par entretien sociologique ont par ailleurs été financées par la Drees en 2017 ; une post-enquête de ce type a également été pilotée directement par la Drees. Ces travaux devraient notamment permettre d'apporter un éclairage sur la réversibilité ou l'irréversibilité des trajectoires de décohabitation des jeunes adultes.

Le groupe d'exploitation de l'enquête ENRJ, animé par la Drees et l'Insee et réunissant des chargés d'études du SSP et des chercheurs universitaires, devrait également accompagner un projet d'étude sur l'autonomie résidentielle des jeunes et l'influence parentale.

En 2019, deux numéros spéciaux d'Économie et Statistique et de la Revue française des affaires sociales devraient par ailleurs porter sur les jeunes et leurs ressources.

.2 Les jeunes adultes qui cohabitent chez leurs parents. Résultats de l'enquête nationale logement.

Erwan POULIQUEN, Insee

Les travaux menés à partir de l'enquête Logement sur les jeunes adultes cohabitant avec leurs parents devraient faire l'objet d'un Insee Première en 2018.

L'enquête Logement s'appuie sur un échantillon important (36 000 ménages en 2013) et un questionnaire riche. Cette enquête permet ainsi d'étudier des conditions de logement variées, auprès de différentes sous-populations (dont les jeunes). Cette enquête bénéficie par ailleurs d'une profondeur historique importante, avec un questionnaire relativement homogène au fil des éditions, permettant d'observer des évolutions de long terme.

En 2013, un module sur l'hébergement intégré à l'enquête a permis d'identifier les jeunes ayant quitté puis rejoint le domicile parental, pour les interroger sur les circonstances de leur parcours, leurs souhaits et leurs contraintes financières. Le champ de l'enquête Logement demeure limité aux logements ordinaires. Néanmoins, l'interrogation de l'ensemble des occupants habituels de chaque logement (c'est-à-dire des personnes ayant résidé au moins un mois dans le logement durant l'année) a permis de porter un regard sur les situations de multi-résidence (en logement indépendant ou en communauté), avec toutefois un risque de doubles-comptes plus important que dans le cadre de l'enquête ENRJ.

En 2013, 46,1 % des jeunes adultes de 18 à 29 ans vivent habituellement chez leurs parents. Ce taux de cohabitation décroît avec l'âge : 65,1 % entre 18 et 24 ans, contre 20,5 % entre 25 et 29 ans. Les situations de multi-résidence interviennent principalement entre 18 et 24 ans, traduisant un départ progressif du domicile parental.

En tendances, entre 1984 et 1996, le taux de cohabitation chez leurs parents des jeunes adultes a fortement augmenté, du fait principalement d'une croissance importante du nombre d'étudiants (cette population ayant davantage tendance à cohabiter chez leurs parents) et sous l'effet de la crise économique de 1992-1993 (avec un impact plus marqué sur les 25-29 ans), malgré une extension des aides au logement facilitant la décohabitation au début des années 1990.

Entre 1996 et 2001, le taux de cohabitation chez leurs parents des jeunes adultes a ensuite diminué, du fait principalement d'une conjoncture favorable (reprise économique, baisse du chômage, etc.), avec également un impact de la fin du service militaire (les appelés du contingent ayant jusqu'alors majoritairement cohabité chez leurs parents).

Entre 2001 et 2013, le taux de cohabitation chez leurs parents des jeunes adultes est reparti à la hausse, en lien principalement avec une nouvelle progression du chômage des jeunes (suite à la crise de 2008 notamment) et un regain de croissance du nombre d'étudiants.

Des évolutions structurelles ont par ailleurs été observées autour des quarante dernières années. En 2013, les 18-24 cohabitent chez leurs parents sont majoritairement étudiants, alors qu'ils étaient majoritairement actifs occupés en 1973 – cette évolution reflétant la progression de la part des étudiants au sein de la tranche d'âges. En 2013, l'indépendance résidentielle est toujours fréquemment associée à l'accès à l'emploi, avec toutefois une différenciation moindre des parcours en fonction du genre. En 2013, la poursuite d'études permet plus fréquemment une première expérience de décohabitation, avec 41,2 % des jeunes en logement indépendant poursuivant des études, contre 5,5 % en 1973. En 2013, les 25-29 ans cohabitent chez leurs parents sont plus nombreux qu'il y a 40 ans (et présentent des écarts plus marqués avec ceux vivant en logement indépendant, notamment en termes de catégorie sociale) et moins bien insérés dans l'emploi (bien que toujours majoritairement actifs).

En 2013, l'interrogation de l'ensemble des adultes cohabitent chez leurs parents – population ne comptant que 2,2 % d'individus de 30 ans et plus – a par ailleurs permis de mettre en évidence trois types de cohabitants : les occupants en titre (ayant leur nom sur le bail ou le titre de propriété du logement au même titre que les parents), représentant 4,5 % de la population ; les cohabitants n'ayant jamais quitté le domicile parental, représentant 84,8 % de la population ; les cohabitants revenus dans le domicile parental après avoir habité un logement indépendant, représentant 10,6 % de la population. La proportion de ces derniers augmente avec l'âge. Les motifs de retour chez les parents sont fréquemment liés à des accidents de la vie (rupture conjugale, perte d'emploi, etc.).

Dominique LIBAULT

La cohabitation avec les parents soulève également la question de l'hébergement contraint. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette séance.

.3 Comment la recherche se saisit des sources de données statistiques

Matthieu SOLIGNAC, Université de Bordeaux (Comptrasec), Institut national d'études démographiques (Ined)

La Chaire d'excellence en sciences de la population, associant l'Université de Bordeaux et l'INED, porte un projet de recherche autour de la dynamique spatiale des inégalités socio-économiques. L'objectif de ce projet est d'éclairer le lien entre les disparités spatiales, les mobilités résidentielles sélectives et les effets potentiels de la localisation résidentielle sur l'évolution des inégalités.

Dans le cadre de ce projet, le choix a été fait de s'intéresser au passage à l'âge adulte et plus précisément à l'influence du lieu de résidence des parents sur la transmission des inégalités.

Pour suivre les trajectoires individuelles sur une longue période tout en en considérant plusieurs échelles géographiques, différentes sources statistiques ont été mobilisées : des données de panel issues de l'EDP et des enquêtes Génération du Cereq, ainsi que des sources complémentaires (dont l'enquête ENRJ).

En 2016, un travail de recherche réalisé avec Maxime Tô, chercheur à l'University College of London (UCL), avait déjà permis d'identifier un effet de la localisation résidentielle sur les individus à leur sortie des études, en mettant en évidence un impact de la situation d'emploi des plus proches voisins sur la probabilité d'accéder soi-même à un emploi. Cet effet social local, ne transitant pas par des effets de marché, semblait être accentué par le fait de vivre dans le même ménage que ses parents.

L'exploitation de l'enquête ENRJ s'inscrit dans la continuité de ce travail. Il s'agit d'étudier l'accès à l'autonomie résidentielle précoce (avant 25 ans) au regard du lieu de résidence des parents et de l'aide fournie par les parents. Il s'agit ainsi de documenter l'influence des parents dans les parcours résidentiels au-delà de la décohabitation (à travers des transferts financiers ou non-financiers).

L'enquête ENRJ a déjà permis de mettre en évidence, en fonction du lieu de résidence des parents (en région parisienne ou en milieu rural), des variations fortes de la proportion d'individus accédant à un premier logement indépendant.

L'enquête ENRJ, interrogeant à la fois les jeunes adultes et leurs parents, permet de caractériser le rôle de ces derniers dans le processus de décohabitation. Le caractère représentatif au niveau national et les effectifs conséquents de l'enquête (répartis sur l'ensemble du territoire français) doivent permettre d'étudier les variations spatiales de ce processus.

Les données de l'enquête ENRJ accessibles *via* le réseau Quetelet, fournissent des informations sur les lieux de résidence limitées à des tranches de taille d'aire urbaine. Des contacts ont néanmoins été établis avec les producteurs, à travers le groupe d'exploitation de l'enquête, pour bénéficier d'informations à l'échelle communale. Cette demande a été validée par le Comité du secret statistique en septembre 2017 et par les Archives en octobre 2017. Les données détaillées de l'enquête, accessibles *via* le CASD, devraient permettre de mieux caractériser le lieu d'origine en permettant de mobiliser des données contextuelles complémentaires.

Idéalement, le questionnement de l'enquête ENRJ nécessiterait d'être enrichi, pour disposer des caractéristiques des individus et des parents aux moments clés des trajectoires (correspondant à des prises de décisions ou aux étapes d'un parcours). La temporalité des aides reçues nécessiterait également d'être détaillée, au-delà de leur cumul. D'autres informations additionnelles pourraient également être utiles, concernant notamment : le niveau scolaire au cours des études, les arbitrages éventuellement opérés par les parents en faveur d'autres enfants que leurs enfants de 18 à 24 ans, ainsi que les liens entre les trajectoires résidentielles des enfants et des parents et la localisation géographique d'autres membres de la famille ou du réseau de connaissances.

De manière générale, l'enjeu serait également de poser les questions de l'enquête à tous, au regard des risques et des difficultés d'exploitation potentiellement induits par les filtres.

En conclusion, l'enquête ENRJ devrait nous permettre de mobiliser des informations riches et détaillées sur un phénomène vis-à-vis duquel les données quantitatives faisaient défaut. Le ciblage de l'enquête sur un groupe d'âge restreint devrait nous permettre, à partir d'effectifs conséquents, de conduire des analyses allant au-delà des statistiques descriptives générales. Faute d'informations sur la globalité des parcours, il est toutefois demeuré difficile de mettre en évidence des causalités.

Dominique LIBAULT

Nous aurons l'occasion de revenir sur les souhaits d'amélioration dans le cadre de la discussion.

Emmanuelle MAUNAYE, Université de Rennes 1

L'enquête sur la réversibilité et l'irréversibilité dans les trajectoires de décohabitation des jeunes adultes (REVERSEJ), conduite par l'Université de Rennes et l'EHESP, s'inscrit dans le prolongement de l'enquête ENRJ 2014. Cette enquête qualitative auprès de répondants à l'enquête ENRJ a débuté en octobre 2016 et devrait s'achever en juin 2018. Les entretiens ainsi réalisés sont en cours d'analyse et de contextualisation (au regard des données quantitatives de l'enquête ENRJ) et devraient donner lieu prochainement à la production de premiers résultats.

Ce travail de recherche s'attache à étudier les trajectoires résidentielles des jeunes adultes, leurs modes de cohabitation et leurs éventuelles expériences de remise en question de leur indépendance résidentielle. L'objectif serait de comprendre les conditions de la réversibilité ou de l'irréversibilité des trajectoires de décohabitation marquant le passage à l'âge adulte, ainsi que les réajustements induits dans les relations intergénérationnelles et les solidarités familiales.

Les données de l'enquête ENRJ ont permis, dans un premier temps, de construire le projet de recherche, s'agissant de sélectionner des jeunes « recohobitants » (ayant quitté puis rejoint le domicile parental) ou « non-recohobitants » (poursuivant une trajectoire de décohabitation, bien que vivant, le cas échéant, une situation de pauvreté subjective). Pour déterminer les variables à croiser pour identifier ces populations, nous avons pu bénéficier du soutien de Raphaëlle Rivalin de la Drees.

En interrogeant ces jeunes et leurs parents, il s'est agi ensuite de caractériser et de tester les dimensions objectives (socio-économiques, spatiales, etc.) et subjectives (relations intergénérationnelles, précarité subjective, etc.) pouvant justifier ou non un retour au domicile parental.

Seuls 10 % des répondants à l'enquête ENRJ ciblés dans le cadre du projet ayant accepté le principe d'un entretien post-enquête, il a néanmoins été nécessaire de mobiliser une population hors-ENRJ, aux caractéristiques identiques (naissance entre octobre 1989 et octobre 1996, parcours de décohabitation ou de recohobitation, etc.). Au final, des entretiens ont pu être réalisés auprès de 33 jeunes recohobitants (dont 12 hors-ENRJ), 7 jeunes non-recohobitants et 22 parents (dont 13 hors-ENRJ).

Virginie MUNIGLIA, École des hautes études en santé publique (EHESP)

Le caractère extrêmement réduit de cet échantillon ne permettait cependant pas de représenter en totalité la variété des situations. Il est donc apparu nécessaire de recontextualiser les résultats des entretiens qualitatifs réalisés, en s'appuyant sur les données quantitatives de l'enquête ENRJ. L'enjeu était de positionner la population effectivement rencontrée au sein de la population des jeunes recohobitants.

Ce travail a permis de mettre en évidence que l'enquête qualitative avait porté sur des jeunes recohobitants dont les parents étaient tous propriétaires. Dans l'enquête ENRJ, les recohobitants sont également apparus être majoritairement enfants de propriétaires.

Du reste, dans le cadre de la sélection de la population cible comme de l'analyse des entretiens, la notion même de décohabitation est apparue difficile à appréhender. Des représentations différentes du « partir » et du « revenir » ont été mises en avant par les jeunes et leurs parents – certaines étapes du parcours de décohabitation pouvant être considérées différemment, voire ignorées par les uns ou les autres.

Les parents interrogés, relevant majoritairement de la classe moyenne, ont également indiqué avoir anticipé un retour possible de leur enfant, y compris en intégrant ce caractère potentiellement non-définitif de la décohabitation dans la configuration de leur logement. La solidarité familiale est ainsi apparue faire l'objet d'une forme de normalisation, en étant justifiée par l'amour parental mais aussi par l'idée d'une dette générationnelle (à l'égard d'une génération moins favorisée).

Pour étudier ces dimensions, l'enquête ENRJ nécessiterait d'être enrichie, s'agissant notamment de mesurer l'appréhension par les parents d'une possible recohobitation de leurs enfants. Pour mieux comprendre les trajectoires de décohabitation et de recohobitation, il pourrait être également intéressant d'interroger la distinction faite par les jeunes entre le « chez soi » et le « chez les parents ».

.4 Les jeunes en hébergement contraint chez leurs parents

Manuel DOMERGUE, Fondation Abbé Pierre

À travers une étude baptisée « La face cachée des Tanguy », réalisée en 2015 sur la base de l'enquête Logement 2013, la Fondation Abbé Pierre a souhaité mettre en perspective la situation des jeunes en hébergement contraint chez leurs parents ou grands-parents, au regard des autres situations de mal-logement – c'est-à-dire des 4 millions de personnes mal-logées et des 12 millions de personnes fragilisées par rapport au logement –, pour ensuite envisager les réponses politiques à y apporter.

Pour cela, il s'est agi d'objectiver la notion d'hébergement contraint, ne relevant pas d'une catégorie physique de mal-logement (liée aux caractéristiques et à la qualité du logement ou de son occupation) – ce débat autour de la définition et des critères de mesure statistique du mal-logement ayant également été mené dans le cadre de l'ONPES.

En partant des 4,5 millions de personnes habitant chez leurs parents ou grands-parents, différents critères, parfois cumulatifs, ont été considérés pour identifier les situations de contrainte ou d'inconfort susceptibles de relever du mal-logement. Cette démarche a abouti, dans les chiffres du mal-logement, à un positionnement des jeunes en situation d'hébergement contraint chez leurs parents ou grands-parents dans la catégorie des personnes privées d'un logement personnel, en dépit d'un risque assumé d'agréger ainsi des situations dramatiques et des situations plus confortables.

Sans surprise, les personnes hébergées chez leurs parents ou grands-parents sont apparues décohabiter avec l'âge. Une évolution spectaculaire du nombre de ces situations n'a par ailleurs pas été observée par rapport à 2002. Pour identifier les situations d'hébergement contraint, il est donc apparu nécessaire de prendre en compte plusieurs critères tels que l'âge plus avancé (mettant en évidence des situations d'hébergement vécues par des personnes de plus de 25 ans, majeures au sens social sans pour autant l'être au sens résidentiel) et le retour chez les parents après une période d'autonomie résidentielle (dénotant potentiellement un parcours résidentiel accidenté). Parmi les personnes hébergées chez leurs parents ou grands-parents, 841 000 sont ainsi apparues âgées de 25 à 34 ans ; 925 000 sont apparues avoir connu une expérience dans un logement indépendant. Par rapport au périmètre défini par l'Insee pour l'hébergement contraint, le choix a été fait de considérer également, au-delà d'un certain âge, l'absence de toute expérience de décohabitation.

Une attention a également été portée à la situation d'emploi des personnes hébergées chez leurs parents ou grands-parents. Logiquement, les situations de semi-emploi, de stage, de CDD ou d'intérim sont apparues s'accompagner fréquemment d'une cohabitation avec les parents. Toutefois, l'examen de ce critère a permis de mettre en évidence que 746 000 personnes hébergées chez leurs parents étaient en CDI à temps complet – ce constat révélant potentiellement des situations d'hébergement contraint liées, au-delà de la situation d'emploi, au coût du logement et au niveau des salaires.

L'analyse des motifs de retour chez les parents, tels que renseignés par l'enquête Logement, a ensuite permis d'identifier les situations d'hébergement pour des raisons très contraignantes (perte d'emploi, rupture familiale ou deuil, problèmes financiers, de santé ou de logement). À cet endroit, de manière consensuelle, le choix a été fait d'exclure les motifs non-contraignants tels que les vacances ou la poursuite des études,

bien que les étudiants puissent également être concernés par le surpeuplement et le mal-logement. Quoi qu'il en soit, les motifs très contraignants sont apparus majoritaires après 25 ans.

Enfin, la prise en compte d'un critère financier a permis de mettre en évidence que 55 % des personnes hébergées âgées de 25 à 34 ans décohabiteraient si elles en avaient les moyens financiers, contre 30 % au sein de la population des hébergés de 18 à 24 ans.

En cumulant ces différents critères, le constat a été fait, entre 2002 et 2013, d'une augmentation de 282 000 à 338 000 du nombre de jeunes en hébergement contraint chez leurs parents ou grands-parents.

Pour aller plus loin, des analyses qualitatives nécessiteraient d'être menées, s'agissant notamment d'appréhender les situations d'hébergement contraint au regard de la qualité du logement des parents.

L'enquête Logement, quant à elle, soulève une problématique de biais dans l'appréhension par les parents des situations d'hébergement contraint. Elle ne livre pas non plus d'informations sur les semi-cohabitants. Elle présente néanmoins l'avantage d'être stable dans le temps et de fournir des résultats cumulables (permettant le calcul des chiffres du mal-logement en additionnant différentes formes de mal-logement). La Fondation Abbé Pierre défend donc la survie de cette enquête.

Dominique LIBAULT

Merci pour cette dernière motion en faveur de l'enquête Logement.

.5 Échanges avec la salle

Dominique LIBAULT

Une certaine satisfaction a été exprimée quant à la richesse des données statistiques disponibles pour étudier l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes. Néanmoins, dans le cadre du Cnis, l'enjeu serait également de permettre l'expression de souhaits d'amélioration.

Bernard SUJOBERT

Cette séance a mis en évidence la manière dont différents acteurs (producteurs, chercheurs ou acteurs associatifs) se saisissent des chiffres, les interrogent et les font parler, le cas échéant en développant eux-mêmes des concepts adaptés à leurs préoccupations. La CGT avait ainsi, dans un autre domaine, utilisé un ensemble de données pour préciser le concept de personnes privées d'un emploi décent. Cette interaction entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques, y compris au sein d'instances telles que l'ONPES, est très encourageante. Ces réflexions nécessiteraient néanmoins de permettre l'expression d'un certain nombre d'attentes et de demandes dans le cadre du prochain moyen terme du Cnis.

Stéphane JUGNOT

L'enquête ENRJ, mise en œuvre en réponse à une demande politique et présentant des intérêts particuliers en termes de champ couvert et de questionnement, sera-t-elle reconduite ?

Vis-à-vis des trajectoires, les enquêtes telles que l'enquête Génération du Céreq collectent des informations très détaillées. Cependant, les chercheurs ne se focalisent généralement que sur certains éléments clés de ces enquêtes. Dans l'enquête Génération, les principales variables suivies demeurent ainsi le premier emploi et les emplois à 3, 5 et 7 ans. Compte tenu du coût et de la complexité de ces enquêtes, ne conviendrait-il pas d'en identifier les données plus exploitées, en vue d'éviter une collecte excessive ? En parallèle, une réflexion nécessiterait d'être menée sur la possibilité d'enrichir l'étude des parcours avec des données administratives.

Emilie RAYNAUD

L'enquête ENRJ a été conçue comme une enquête ponctuelle. À ce stade, sa reconduction ne semble pas envisagée par l'Insee et la Drees.

Sébastien GROBON, Insee

Nous ne serions pas opposés à la reconduction de cette enquête. Cela n'est cependant pas au programme.

Matthieu SOLIGNAC

A noter que pour le sujet particulier de la décohabitation, des suivis de trajectoires sont déjà proposés par d'autres sources. L'enquête Génération intègre également un calendrier permettant de suivre mois par mois

la situation des jeunes chez leurs parents, indépendants ou en couple. Les données socio-fiscales désormais appariées à l'EDP, peuvent également être des sources mobilisables.

Chantal CASES

La population des jeunes demeure toutefois moins bien repérée, dans les données fiscales notamment. Certains continuent de figurer sur la déclaration de leurs parents ; d'autres ne sont pas du tout identifiés.

Denis ARSAC

Le repérage des étudiants dans les données administratives s'avère particulièrement problématique.

.VI Proposition d'avis

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Il est proposé à la Commission d'adopter un avis relatif à l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.

Isabelle ANXIONNAZ donne lecture d'un projet d'avis.

La commission a pris connaissance des sources statistiques permettant d'étudier l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ, 2014) dont l'objectif est d'appréhender la mesure des ressources des jeunes de moins de 25 ans, permet également de disposer de données sur les conditions de vie et les parcours résidentiels en tenant compte des différents types de résidence (logement parental, collectif, indépendant, multirésidence).

L'enquête nationale logement (ENL), par son caractère répétitif, complète le panorama statistique par des données sur les évolutions de long terme qui décrivent les mutations de la société. L'étude sur les populations jeunes et leurs conditions de logement permet de prolonger l'observation au-delà de 25 ans pour étudier les différentes formes de cohabitation.

Les utilisateurs, et notamment les chercheurs, démontrent tous les développements potentiels de ces données en se saisissant de ces deux sources très riches.

La commission souligne l'intérêt de l'approche historique de l'enquête logement et l'efficacité de l'approche des trajectoires résidentielles élaborée par l'enquête ENRJ.

Elle souhaite que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes.

Elle recommande que les jeunes dans des situations de vulnérabilité, telles que les exclusions du marché du logement et le mal-logement, puissent être mieux repérés.

Bernard SUJOBERT

L'accent nécessiterait d'être mis sur la comparabilité dans le temps des données de l'enquête Logement, plutôt que sur son caractère répétitif.

Dominique LIBAULT

La régularité de cette enquête pourrait être soulignée.

Stéphane JUGNOT

Le Cnis pourrait également souhaiter, au-delà de leur pérennisation, le maintien de la comparabilité historique de ces données.

Bernard SUJOBERT

Parmi les utilisateurs potentiels de ces données, il conviendrait également de faire référence, au-delà des chercheurs, aux acteurs de la question du logement.

Dominique LIBAULT

Compte tenu de ces remarques, je vous propose d'adopter l'avis proposé. Il était essentiel que nous puissions ainsi discuter et valoriser les travaux menés, tout en exprimant un certain nombre de vœux pour permettre aux chercheurs et aux acteurs associatifs de continuer à travailler sur ces sources.

.VII CONCLUSION

Dominique LIBAULT

Merci à tous. La prochaine réunion de la commission « Démographie et questions sociales » aura lieu le 30 mai 2018.

La séance est levée à 17 heures 55.

AVIS ÉMIS EN COMMISSION

Avis n° 1

La commission a pris connaissance des sources statistiques permettant d'étudier l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes.

Les utilisateurs, et notamment les chercheurs et acteurs du logement, démontrent tous les développements potentiels de ces données en se saisissant de ces deux sources très riches.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ, 2014) dont l'objectif est d'appréhender la mesure des ressources des jeunes de moins de 25 ans, permet également de disposer de données sur les conditions de vie et les parcours résidentiels en tenant compte des différents types de résidence (logement parental, collectif, indépendant, multirésidence).

L'enquête nationale logement (ENL), par sa régularité, complète le panorama statistique par des données sur les évolutions de long terme qui décrivent les mutations de la société. L'étude sur les populations jeunes et leurs conditions de logement permet de prolonger l'observation au-delà de 25 ans pour étudier les différentes formes de cohabitation.

La commission souligne l'intérêt de l'approche historique de l'enquête logement et l'efficacité de l'approche des situations résidentielles, et notamment de la multirésidence, élaborée par l'enquête ENRJ.

Elle souhaite que les évolutions concernant le système d'information sur le logement permettent une pérennisation de ces données, en maintenant la représentativité des jeunes et la comparabilité historique.

Elle recommande que les jeunes dans des situations de vulnérabilité, telles que les exclusions du marché du logement et le mal-logement, puissent être mieux repérés, ainsi que les trajectoires.

Réf. Avis moyen terme 2014-2018, Commission Démographie et questions sociales, Avis n°4, Avis n°5, Avis n°6.

LISTE DES DOCUMENTS

Également disponibles et téléchargeables sur notre site Cnis.fr

Documents préparatoires

- [Démographie et questions sociales - Programme statistique 2018](#)
- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#)

Documents complémentaires

- [Enquête SHARE- Université Paris Dauphine - Diaporama](#)
- [Enquête nationale sur les ressources des jeunes ENRJ - Présentation de la Drees - Diaporama](#)
- [Enquête nationale logement - Présentation de l'Insee - Diaporama](#)
- [Travaux de recherche - Présentation de l'Université de Bordeaux Ined - Diaporama](#)
- [Travaux de recherche - Présentation de l'Université de Rennes 1 et 2 et EHESP - Diaporama](#)
- [Présentation des travaux du groupe de travail Ril-Rorcal - Diaporama](#)
- [Enquête ENCLASS- OFDT – Diaporama](#)
- [Présentation de la Fondation Abbé Pierre - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET AVIS « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquête

Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (ENCLASS)

Enquête « Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe - SHARE » Vague 8

Avis sur les demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) :

- Données individuelles collectées par les observatoires des loyers détenues par l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Nationale en Collèges et en Lycées chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (ENCLASS)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : tous les quatre ans

Demandeurs : Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Service médical du rectorat de l'Académie de Toulouse.

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (ENCLASS).

Les enquêtes *Health behaviour in School-aged children* (HBSC) et *European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD) sont portées par un réseau international de chercheurs de la santé et des addictions des adolescents, et sont soutenues respectivement par le bureau Europe de l'Organisation mondiale de la Santé, l'observatoire européen des drogues (EMCDDA) et l'ESPAD Group.

En France, elles sont soutenues par le Ministère de l'Éducation nationale, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), les unités mixtes de recherche de l'Inserm UMR 1027 et U1178 et Santé publique France (SPF).

Les résultats sont mis à la disposition des partenaires, de l'ensemble des décideurs publics, des acteurs des champs concernés et du grand public au travers des publications et les sites Internet de l'Ofdt, de SPF, de l'Éducation nationale et des organismes internationaux.

Si ces enquêtes ont toujours respecté le cadre de la protection des données tant au niveau européen que français, il a semblé important au regard du développement et de la mise en place du projet ENCLASS de s'inscrire davantage encore dans le cadre de la statistique publique.

Le projet ENCLASS repose sur des enquêtes d'envergure internationale et nationale. Leurs méthodologies comme leurs questionnaires sont en partie contraints par les protocoles internationaux respectifs des enquêtes HBSC et ESPAD.

En 2018, il a été décidé que les deux enquêtes HBSC et ESPAD se dérouleraient dans un cadre unifié de manière simultanée au collège et au lycée, dans l'objectif de doter notre pays d'un dispositif innovant et unique de suivi du bien-être et des comportements de santé des adolescents tout au long de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, la mise en place de ce dispositif sera l'occasion de renouveler le cadre des passations avec une collecte en ligne.

Ce projet développé et porté par les responsables scientifiques des deux enquêtes se nomme « Enquête Nationale en Collège et en Lycée chez les Adolescents sur la Santé et les Substances (HBSC-ESPAD) » (ENCLASS – HBSC-ESPAD)

Les principaux objectifs de ces enquêtes, en France comme dans les autres pays, sont d'appréhender la perception qu'ont les élèves de 11 à 16 ans de leur santé et leur vécu au sens large ; d'en rechercher les déterminants ; de mettre en évidence des tendances évolutives ; d'effectuer des comparaisons avec les enquêtes de même nature au niveau national ou international ; et, enfin, de faciliter la mise en place d'actions de promotion de la santé en adéquation directe avec les constats épidémiologiques.

Au-delà d'une « photographie » de l'état global de la santé perçue et du vécu des élèves français, et de la comparaison internationale, ces études permettent de mener à bien des recherches visant à mieux comprendre les comportements des adolescents, d'en cerner les mécanismes et les déterminants, de fournir des données nécessaires au suivi des politiques de prévention en direction de cette population et donc à terme d'en améliorer la santé.

Les principaux thèmes abordés sont : la santé (symptomatologie psychosomatique, qualité de vie, régime, taille, poids, corpulence perçue...) ; les comportements de santé (habitudes alimentaires, activité physique, sédentarité...) ; le vécu scolaire (résultats, perception de l'institution et ses acteurs, brimades, violences...) ; la vie affective (famille, amis, sexualité) ; le contexte socio-économique ; les usages de produits psychoactifs ; la santé mentale (comportements suicidaires, dépression...) ; et les activités sportives et loisirs.

Le champ de l'enquête est constitué des élèves du secondaire âgés de 11 ans à 18 ans, scolarisés dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale dans le secteur public et privé sous contrat, en France métropolitaine (Corse comprise), au moment de l'enquête.

Il s'agit d'obtenir :

- un échantillon représentatif de collégiens et de lycéens en France métropolitaine ;
- et un sous-échantillon représentatif des enfants scolarisés en France, âgés de 11 ans et demi, 13 ans et demi et quinze ans et demi et 16 ans au moment de l'enquête.

Sont exclus du champ de l'enquête les élèves scolarisés dans :

- les établissements ne relevant pas du ministère de l'Éducation Nationale (pour les lycéens les établissements relevant du ministère de l'agriculture sont inclus) ;
- les établissements privés hors contrat ;
- les établissements situés dans les DOM-TOM (une déclinaison est prévue en 2019) ;
- les élèves relevant du centre national d'enseignement à distance (Cned), incarcérés, scolarisés à l'hôpital ou à domicile.

L'enquête portera sur l'ensemble des élèves inscrits dans les établissements scolaires à la rentrée 2017 (données consolidées Depp). La taille des échantillons est estimée entre 16 000 à 17 000 collégiens (plus 2 000 élèves environ de CM2 pour répondre aux contraintes internationales de représentativité des élèves âgés de 11 ans) et entre 10 000 et 12 000 lycéens.

L'enquête se déroulera entièrement via un questionnaire en ligne sous la surveillance d'un personnel de l'Éducation nationale, de manière strictement anonyme et confidentielle (déclaration Cnil). La mise en œuvre sera assurée par une société privée offrant toutes les garanties nécessaires s'agissant de la société qui a travaillé sur l'enquête ESPAD en 2011 et 2015.

L'ensemble des parents des élèves concernés par l'enquête reçoivent via le carnet de correspondance une lettre d'information. Ils ont alors la possibilité de s'opposer à la participation de leur enfant en retournant à l'établissement le courrier signé.

La collecte se déroulera de mars à juin 2018. Le questionnaire est organisé afin de permettre même aux élèves rencontrant des difficultés de compréhension ou de lecture de pouvoir y répondre entièrement durant une heure de cours (soit 50 minutes). Les questions les plus sensibles concernent les comportements à risque (consommations de substances psychoactives et sexualité) ainsi que la santé mentale (échelle de « dépressivité »).

Compte tenu du cadre international des deux enquêtes HBSC et ESPAD, le projet a été soumis à chacun des comités de coordination qui en assurent la gouvernance. Il sera prochainement soumis au comité scientifique de l'Ofdt. Par ailleurs, le projet est régulièrement discuté et présenté aux différents partenaires (Inserm, Éducation nationale, MILDECA, Depp, ...).

Les premières publications sont prévues à partir de la mi 2019.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « *Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe - SHARE* » Vague 8

Type d'opportunité : Prolongation d'enquête existante (panel)

Périodicité : Biennale

Demandeurs : Laboratoire d'Économie et de Gestion des Organisations de Santé (LEGOS) rattaché au Laboratoire d'économie de l'Université Paris-Dauphine

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, *Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe*, SHARE, 8ème vague.

Depuis sa création, SHARE est « une enquête de chercheurs pour la recherche ». En s'inspirant des expériences étrangères similaires (*Health and Retirement Study* aux États-Unis, et *English Longitudinal Survey on Ageing* en Angleterre), des chercheurs Européens, sous l'impulsion d'un conseil scientifique international, ont lancé en 2002 le projet SHARE. Le questionnaire (commun à tous les pays) est rédigé par le comité du questionnaire sur proposition du conseil scientifique ; de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

La Commission Européenne, désireuse de disposer d'une enquête européenne totalement harmonisée, a financé la majorité des coûts de SHARE durant les trois premières vagues. À partir de la vague 4, les financements Européens de SHARE sont réservés aux travaux de coordination internationale. La collecte terrain repose donc sur des financements nationaux. L'inscription de SHARE par la Commission Européenne au programme ESFRI (*European Strategy Forum for Research Infrastructures*), l'inscription par la France au titre des TGIR (Très grandes infrastructures de recherche), la création en 2011 d'un SHARE ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) – dont la France fait partie depuis la vague 7, la nouvelle forme de gouvernance des projets de recherche mise en place par la Commission Européenne et les États pour faciliter les activités scientifiques internationales, tout cela devrait contribuer à soutenir les vagues futures de l'enquête.

Le projet SHARE a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Pour la première fois en Europe, une cohorte dédiée aux personnes âgées s'articule autour de trois grands thèmes : santé, économie et sociologie. Elle est utilisée par les chercheurs en médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie et statistique ; et permet des comparaisons internationales. Les vagues 1, 2, 4, 5 et 6 de SHARE concernent essentiellement des questions sur la situation, au moment de la collecte, des personnes de 50 ans et plus, et SHARELIFE (vagues 3 et 7) s'est intéressé à l'historique de la vie des répondants. Les données collectées lors de la vague 8 de SHARE (2018-2020) compléteront les données issues des vagues antérieures de l'enquête.

Les thèmes principaux de l'enquête sont les suivants :

- Santé : santé physique, santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc.
- Economie : revenus, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts publics, etc.
- Social / Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, relations sociales, transferts, participation associative, etc.

Au sein des ménages en France métropolitaine, dont un membre est âgé de 50 ans ou plus, sont interrogés au maximum deux individus : un éligible (âgé de 50 ans ou plus, tiré au hasard s'il y en a plusieurs) et son conjoint éventuel quel que soit son âge. SHARE réinterroge les individus éligibles des ménages ayant répondu à au moins une des vagues précédentes. Les individus qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution sont suivis.

La vague 8 de SHARE consiste donc en une ré-interrogation des répondants des vagues précédentes (c'est-à-dire toute personne éligible par l'âge dont le ménage a répondu au moins une fois à SHARE, sauf celles qui auraient déménagé à l'étranger, ou seraient hospitalisées), à laquelle viendra s'ajouter un échantillon entrant dont la taille sera ajustée pour maintenir (si le financement le permet) au moins 4 000 individus répondants. L'échantillon d'entrants sera tiré par l'INSEE de manière à ce que l'échantillon total des personnes interrogées soit représentatif des 50 ans et plus.

La collecte se déroulera à partir de juillet 2019 et jusqu'à février 2020. Un pré-test aura lieu à partir du mois de juin 2018. Elle est réalisée par entretien en face à face sous CAPI et questionnaire papier auto-administré. L'utilisation de « Proxy » est autorisée, en présence du répondant. Le temps médian de passation du questionnaire est évalué entre 48 et 67 minutes environ (selon qu'il s'agisse d'une personne seule, d'un couple, du panel ou de l'échantillon de rafraîchissement).

Le projet est porté par l'équipe du LEGOS rattaché au LEDa (Laboratoire d'économie de Dauphine) de l'Université Paris-Dauphine. Il est soutenu par l'université Paris Dauphine, le Réseau Quetelet et l'INSEE.

Deux instances assurent la gouvernance de SHARE en France :

- Un comité de pilotage de cinq chercheurs et statisticiens directement impliqués dans la gestion de l'enquête.
- Un conseil scientifique composé de sept chercheurs.

- Et une coordination internationale depuis 2011, ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, République Tchèque et Italie ont approuvé les statuts. La Suisse, Israël sont associés. La France a rejoint SHARE ERIC au lancement de la vague 7.

Les résultats sont mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays. Les données centralisées sont mises à disposition des organismes d'études et de recherche européens ainsi que des institutions. L'accès est rapide et gratuit (après signature d'un engagement de bonne conduite) pour l'ensemble de la communauté scientifique mondiale via le CentERdata, www.share-project.org.

En France, la diffusion des données détaillées est prévue en juin 2019.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les vagues suivantes se déroulant dans la limite de sa durée de validité. L'opportunité est accordée pour cinq années de 2018 à 2022 incluses.



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 6 décembre 2017 n°139 / H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Au cours de sa réunion du 29 novembre 2017, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande suivante :

Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulée par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) :

Données individuelles collectées par les observatoires des loyers détenues par l'Agence nationale d'information sur le logement (Anil).

La commission émet un **avis favorable** à cette demande d'accès.

**Le président de la commission
Dominique Libault**

Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 Juin 1951 modifiée à des données concernant les loyers détenues par l'ANIL

1. Service demandeur

Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire / Ministère de la Cohésion des territoires

2. Organisme détenteur des données demandées

Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL)

3. Nature des données demandées

Données individuelles collectées par les observatoires des loyers agréés

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'objectif général est d'améliorer la connaissance des marchés locatifs locaux.

Les données des observatoires des loyers sont les seules données disponibles pour observer les loyers à des niveaux géographiques fins. Elles sont donc essentielles à toute étude des marchés locatif locaux permettant d'appréhender les déterminants des loyers.

En particulier, le SDES souhaite mener une étude sur l'impact de l'encadrement des loyers en Île-de-France : impact sur les prix, les volumes des transactions pour différents types de biens immobiliers, évolution des statuts d'occupation (substitution entre la location libre et le statut de logement vacant ou résidence secondaire). Une autre étude sur l'impact d'AirBnB sur le marché locatif parisien pourrait être envisagée.

Ce type de données permettrait également d'étudier le lien entre prix des transactions et loyers.

5. Nature des travaux statistiques prévus

L'étude des marchés locatifs mobilisera d'autres sources disponibles au SDES (bases notariales, FILOCOM). Appariement des données de loyers sur zones géographiques fines (parcelles cadastrales) avec les données issues des bases notariales et de FILOCOM.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les données de l'ANIL sont les seules données individuelles existant aujourd'hui sur les loyers

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Publication d'une étude dans les collections du SDES